

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 29
Mercredi 19 août 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page:
Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Les oppositions et les réserves de droit doivent être déposées par écrit et motivées auprès du service chargé de la mise à l'enquête, pendant la durée de celle-ci.

Lieu de consultation: Direction des travaux publics et des transports, Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse

Période de consultation: du 19 août 2026 au 18 septembre 2026

Loveresse, le 19 août 2026

Office des ponts et chaussées

recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.»

Corcelles, le 14 août 2026

Le Conseil communal



Court

Utilisation de la force hydraulique: Procédure d'octroi du permis de construire (projet d'assainissement de la dévalaison piscicole)

Requérante: Municipalité de Moutier, Service de l'électricité, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier

Auteure du projet: CSD INGÉNIEURS SA, Rue de la Jeunesse 1, Case postale, 2800 Delémont

Demande: projet d'assainissement de la dévalaison piscicole au barrage des Gorges de Court (coordonnées: 2 593 039 / 1 232 865 / emplacement: parcelles Court N° 1457, N° 387 et N° 1). Le dossier de demande de permis de construire du 15 juillet 2026 comprend les mesures suivantes:

- aménagement d'un by-pass de dévalaison en rive droite à l'aide d'un mur en béton séparant le chenal de purge actuel en deux parties,
- remplacement de la vanne rive droite par des vannes motorisées et automatisées,
- aménagement d'une continuité du fond du lit en amont de la passe à poissons présente en rive gauche à l'aide d'une rampe en béton.

Deux autres mesures ne concernant pas la dévalaison piscicole font partie intégrante de la demande de permis de construire. Il s'agit de la commande automatisée de la vanne rive gauche et du rehaussement du muret présent le long de la route cantonale en amont du bâtiment.

Il est renvoyé aux pièces du dossier de demande disponible sous le lien suivant: <https://data.be.ch/s/EDMPozfQFxFWn4jf> (mot de passe: 53012Moutier)

Autorisations (dérogatoires) requises:

- Autorisation dérogatoire pour construire hors de la zone à bâtir selon l'art. 24 LAT
- Autorisation en matière de pêche selon les art. 8 à 10 LFSP
- Autorisation dérogatoire de la police des eaux selon l'art. 48 LAE
- Autorisation pour usage commun accru selon l'art. 68 LR
- Autorisation dérogatoire pour des atteintes à la végétation des rives au sens de l'art. 22 LPN
- Autorisation dérogatoire pour des constructions et installations à proximité de la forêt au sens de l'art. 26 LCFo
- Autorisation en matière de protection des eaux selon l'art. 11 LCPE

Mise à l'enquête publique et délai d'opposition: jusqu'au 11 septembre 2026 inclus



Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse

Défrichement temporaire et reboisement de compensation pour l'assainissement du mur de soutènement en bois

1. Publication

L'OPC, représenté par le III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, publie le plan de défrichement et de reboisement de compensation relatif au projet d'assainissement du mur de soutènement en bois Saicourt, Bf765, situé en bordure de la route cantonale N° 1369 (Bellelay - front. BE/JU (Le Genevez)) sur le territoire de la commune de Saicourt (Bellelay, lieu-dit Combe Jaquat, Coordonnées: 2'578'104 / 1'234'472).

Selon l'art. 28, al. 2 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR) «Aucune autorisation n'est nécessaire pour l'entretien, la remise en état, la rénovation d'une route». Toutefois, selon l'art. 13b, al. 3 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR) «L'exemption du régime du permis de construire ne lève pas l'obligation de respecter les prescriptions applicables ni celle de demander les autres autorisations nécessaires». Le projet nécessite les autorisations forestières mentionnées ci-dessous.

Route cantonale N°: 1369 / Bellelay front. BE/JU (Le Genevez)

Commune: Saicourt (Bellelay)

Projet: 430.20973 / Rénovation-Mur de soutènement: Saicourt, Bf765 (36766)

Dérogations requises:

- Défrichement et reboisement de compensation (art. 5 à 7 LFo, art. 19 LCFo)
- Petites constructions et installations non forestières (art. 16 LFo, art. 35 OCFo)
- Non-respect de la distance légale à la forêt (art. 17 LFo, art. 25 à 27 LCFo)

Les organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation sur les constructions peuvent faire opposition.



Corcelles

Soirée d'information de la Police cantonale bernoise

Une soirée d'information pour les habitants des communes de la couronne prévôtise se déroulera le **mercredi 9 septembre 2026 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémises**.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers, ainsi que les vols par effraction.

Les agents présents se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Corcelles, le 17 août 2026

Le Conseil communal

Election communale complémentaire du 27 septembre 2026

Fin de mandat à terminer selon l'article 43 du «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune de Corcelles»

À élire d'après le système majoritaire aux urnes:

Étant donné qu'un nombre insuffisant de candidat s'est présenté pour les postes de conseiller communal vacants au terme du dépôt de liste du 14 août 2026, les citoyennes et citoyens de Corcelles ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 33 alinéa 1 du «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune de Corcelles» pour procéder, par le système des urnes, à l'élection d'une conseillère ou d'un conseiller pour la fin de mandat qui se terminera le 31 décembre 2027. Le vote aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 de 11h à 12h au local habituel ou par correspondance jusqu'au dimanche matin du scrutin à 10h45.

Art. 33 alinéa 1 du Règlement concernant les élections et votations aux urnes

«Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui

Lieux de la mise à l'enquête publique et des oppositions: Administration municipale de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court ou Direction des travaux publics et des transports, Office des eaux et des déchets, Force hydraulique, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Les oppositions et les déclarations de réserve de droits doivent être motivées et déposées par écrit, en deux exemplaires, auprès de l'Administration municipale dans le délai d'opposition. En cas d'opposition collective ou d'oppositions individuelles déposées en plusieurs exemplaires identiques, il convient d'indiquer la personne habilitée à représenter valablement les opposants.

Berne, en août 2026

Office des eaux et des déchets du canton de Berne

Avis de construction

Requérante: SYMMO Bâtiments/Gebäude Sàrl, Fluhweg 475, 4716 Welschenrohr.

Auteur du projet: ECE SA, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 1167, au lieu-dit: «Rue du Pont 1», commune de Court.

Projet: réfection totale de la toiture avec pose de capteurs solaires thermiques et création d'une nouvelle lucarne avec balcon sur le pan Sud, aménagement d'un appartement dans les combles et remplacement des plots de verre du rez-de-chaussée par des fenêtres.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogations: art. 48 LAE et 33 al. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérants: Olivia & Rafael Fedele, Les Planches 286, 2746 Crémises

Auteur du projet: Ribeaud Paysages, Ribeaud Céan, Rue du Puits 4, 2932 Coeuve

Emplacement: parcelle N° 923, au lieu-dit «Les Planches 286», commune de Crémises

Projet: réalisation d'une piscine enterrée avec couverture à panneaux et local technique enterré, pose d'une pompe à chaleur destinée au chauffage de la piscine. Installation d'une douche aux abords de la piscine nécessitant la création d'une nouvelle conduite d'eaux usées reliant la chambre existante. Démolition et déplacement d'une chambre et de la conduite des eaux pluviales. Aménagement d'une clôture métallique autour de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 12 août 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante: Robert & Schneider SA, Nicolas Dumont, Rue Neuve 207, 2746 Crémises

Auteur du projet: KWSA SA, Naïm Schnegg, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 290, au lieu-dit «Rue Neuve 207» commune de Crémises

Projet: modification partielle de la teinte des façades dans le cadre des travaux d'entretien du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 12 août 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Boris Wahli, Sur les Planches 153, 2746 Crémises

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 860, au lieu-dit «Sur les Planches 153» commune de Crémises

Projet: remplacement de la pompe à chaleur intérieure par une nouvelle PAC air/eau extérieure, installée sur le côté Est du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: art. 80 LR (route communale)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 12 août 2026

Secrétariat communal



Bus de la police cantonale bernoise

Le bus de la police cantonale bernoise sera présent, sur la place communale, **le mercredi 2 septembre 2026 de 10h à 12h.**

N'hésitez pas à venir poser vos questions et rencontrer les agents.

Eschert, le 19 août 2026

Le secrétariat communal



Avis de construction

Requérante: Association des Petites Familles du Jura bernois, Rue des Dolaises 5, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 1141, au lieu-dit: «La Gaillarde 17», commune de Grandval.

Projet: reconstruction du bâtiment qui accueille le foyer des Petites Familles suite à un incendie, comprenant un agrandissement et une rénovation, aménagement d'un ascenseur, divers aménagements extérieurs et pose d'une pergola.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP CA.

Dérogation: art. 23 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Soirée d'information de la police cantonale bernoise

Chers habitants,

Une soirée d'information pour les habitants de la couronne prévôtise se déroulera **le mercredi 9 septembre 2026** dès 19h30 à la salle de gymnastique de Crémises.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux

Retrouvez la feuille officielle d'avis

du district de Moutier

en version électronique sur: www.lasemaine.ch

policiers / banquiers ainsi que les vols par effraction. La soirée se terminera par des questions et les agents se tiendront à disposition pour y répondre.

Perrefitte, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal

Engagement d'une nouvelle secrétaire municipale dès le 7 août 2026

Le Conseil municipal a engagé Madame Larissa Meyer en tant que secrétaire municipale dès le 7 août 2026 en remplacement de Madame Odile Arnaboldi Huot-Marchand qui a quitté son poste avant les vacances d'été. Nous nous réjouissons d'intégrer Madame Meyer au sein du personnel communal et de collaborer avec elle. Madame Meyer est née en 1991, a trois enfants et vit à Malleray. Elle est juriste de formation et est passionnée par la fonction de secrétaire municipale. Nous demandons à la population de Perrefitte de lui réserver un bon accueil.

Perrefitte, le 12 août 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Carnal, Haut du Village 27, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelle N° 29, au lieu-dit : « Haut du Village 27 », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : demande de permis pour la pose d'une porte de garage en métal brun au Nord-Ouest, le remplacement de la baie vitrée au Sud et des portes-fenêtres par des fenêtres en boismétal gris à l'Ouest et demande après coup pour l'assainissement et le renforcement du mur de soutènement au Nord-Ouest du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : CA.

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, classé par arrêté du conseil exécutif du 19.7.1989 et contrat de classement cantonal du 24.1.2008, objet C et ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 19 août 2026

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant/e : Philippe Mäder, Chemin des Fauvettes 11, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 409, Les Rosiers 17, Les Ecorcheresses

N° eBau : 2025-18513

Projet de construction : changement d'affectation du chalet en résidence principale

Dimensions : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation requise : Art. 24a LAT accordée

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas

23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 12 août 2026

Secrétariat communal

ça me dit marche!

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé d'organiser une action « ça me dit marche ». Nous vous donnons rendez-vous

le samedi 5 septembre 2026 à 9 h 30 devant l'église à Sornetan.

Venez nombreux et nombreuses participer à cette activité qui est accessible à tous avec un parcours qui dure environ 2 heures.

Souboz, le 19 août 2026

Conseil communal

Soirée d'information organisée par la police cantonale destinée aux citoyennes et citoyens

La police cantonale bernoise vous invite à une soirée d'information qui se déroulera **le mercredi 9 septembre 2026 dès 19 h 30 à la salle de gymnastique de Crémises**. La durée sera d'environ 2 heures avec la possibilité de poser des questions en fin de séance.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers / banquiers ainsi que les vols par effraction.

Souboz, le 19 août 2026

Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0239 - eBau 2026-12454

Avis de construction

Requérant : Boris Hunsperger, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : parcelle N° 1043, Rue du Bruye 8, 2732 Reconvilier

Projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 19 août 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics **jusqu'au 18 septembre 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 août 2026

Municipalité de Reconvilier

Réfection du passage à niveau à la Route de Saules - déviation

Dans le cadre de la réfection des lignes CFF, la Route de Saules sera fermée à la circulation à partir **du mardi 8 septembre 2026** au niveau de la Grand-Rue et jusqu'au carrefour de la Rue du Moulin pour une durée estimée d'environ deux mois.

Pour rejoindre le village de Saules et inversement, une déviation sera mise en place par l'Office des Ponts et Chaussée via Tavannes.

Toutefois, pour faciliter le transit des riverains, une déviation sera mise en place par la Rue du Collège, qui sera exceptionnellement mise en circulation bidirectionnelle durant cette période. **Le stationnement y sera strictement interdit ainsi que le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes** dans le but de garantir la sécurité des usagers et de préserver les infrastructures.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 10 août 2026

Au nom de l'administration municipale



Saicourt

Informations communales

Route de Béroie, Bellelay

La route d'accès à La Béroie sera complètement fermée à la circulation du 17 au 21 août 2026 inclus. Cette fermeture est nécessaire afin de permettre l'exécution des travaux de terrassement et confection du coffre de route, y compris la mise en place et le compactage de la grave. Durant les deux semaines suivantes, la route sera à nouveau ouverte à la circulation mais de manière partielle et avec certaines restrictions en fonction de l'avancement des travaux. Pendant cette période, deux journées de fermeture complète seront encore nécessaires pour permettre la pose des enrobés bitumineux. Les dates précises de ces deux journées seront communiquées dès qu'elles auront été définitivement fixées.

Le Fuet, le 19 août 2026

Conseil municipal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante : H-PAD Sàrl, Route de Sorvilier 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : M^{me} Elise Kaser, Rue de la Vallée 23, 2738 Court.

Emplacement : parcelles N°s 854 et 967, au lieu-dit : « Prés des Colons 4 », commune de Sorvilier.

Projet : transformation et assainissement de l'enveloppe du bâtiment avec démolition des murs en maçonnerie et de la toiture en tôle ondulée, la structure porteuse métallique du bâtiment est conservée, réalisation de murets en béton armé, pose de nouveaux panneaux isolés en façade et en toiture, remplacement de la groise par un enrobé bitumeux et pose de pavés filtrants, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Zone de protection : zone riveraine.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 90'000.00 pour le financement du remplacement d'un tracteur existant pour le service hivernal et l'achat d'une lame à neige. Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation. Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté. Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.00 et ne dépassant pas CHF 200'000.00.

Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal. Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du responsable des travaux publics.

Tavannes, le 12 août 2026

Le Conseil municipal

Installation de chantier – Place de la gare de Tavannes

Dès la semaine du 17 août, différents travaux préparatoires et opérations d'installation de chantier débiteront sur la place de la Gare de Tavannes, en prévision des travaux des CFF et des CJ dont le démarrage est prévu le 8 septembre prochain.

L'installation de chantier se fera progressivement au cours des prochaines semaines et entraînera plusieurs adaptations sur la place de la Gare, notamment une réduction temporaire du nombre de places de stationnement disponibles.

Afin de compenser en partie cette diminution, la Commune aménagera de nouvelles places de parc provisoire dans l'espace actuellement occupé par la piste de pétanque et les bancs, à proximité immédiate de la gare.

La Commune remercie les usagers et usagers ainsi que l'ensemble de la population pour leur compréhension tout au long de ces travaux. Le Conseil municipal

Tavannes, le 13 août 2026

Le Conseil municipal

Mise au concours

Apprenti(e) employé(e) de commerce

La Commune de Tavannes met au concours

une place d'apprenti(e)
employé(e) de commerce

Entrée en fonction: 1^{er} août 2027

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées jusqu'au 25 septembre 2026 à la

commune de Tavannes par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 août 2026

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Bévillard, Rue Aimé Charpiloz 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N^{os} 1079 et 1911, au lieu-dit: « Rue du Collège », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1,5 mètre, déplacement du candélabre, suppression et plantation d'une nouvelle haie aux abords du trottoir.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZBP 7 et route communale.

Objet protégé: zone riveraine.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: TENNIS CLUB MALLERAY-BÉVILLARD, par adr. M. Didier Peng, Rue des Pins Gras 50, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: VILLATY SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N^o 1288, au lieu-dit: « Route de Champoz 41 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: construction d'une annexe à l'Ouest en prolongement du bâtiment N^o 41, non chauffée, pour le rangement de matériel en lien avec le club de tennis.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 5.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Hoirie Annoni, La Tour 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N^{os} 704 et 1236, au lieu-dit: « Les Vannes », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: création de 27 places de stationnement en grava (enlèvement de la terre végétale) pour le stockage de véhicules et de petit matériel nonpermanent tel que des roulottes de chantier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CB.

Dérogations: art. 10 du Règlement d'évacuation des eaux usées, 21 du règlement d'alimentation en eau potable, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Vito Gonzalez, Rue des Blés 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N^o 1294, au lieu-dit: « Champs Rougeux », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: agrandissement de la surface du terrain de vélo-trial avec une surface goudonnée et installation d'obstacles supplémentaires.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 5 « L'Orval ».

Objets protégés: arbres isolés et allées d'arbres.

Dérogations: art. 25 LCFO, 80 LR et 527 al. 2 ch. 1 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Patrick Fasano, La Lignière 15, 2735 Malleray

Auteur du projet: Liechti SA, Arsène Bogdanovic, Route de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet: BF 898, Rue Emile Villeneuve 26, Malleray

Description du projet: remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 3

Dépôt public: **du 12 août au 11 septembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Nikolaj Ivantsov et Abakanovich Natallia, Les Bouleaux 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 744, Les Bouleaux 4, Bévillard

Description du projet: construction d'un escalier d'accès extérieur en remplacement d'une rampe d'accès détruite des suites de la rupture d'une canalisation. Agrandissement de la zone d'accès grâce à la destruction de la clôture de la rampe

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 3

Dérogations: art. 212, al. 3, let. g Règlement Communal de Construction

Dépôt public: du 19 août au 18 septembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 août 2026

Commune mixte de Valbirse

**Validation
de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h**

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

Heures d'ouverture:

secretariat@tavannes.ch

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévillard

Téléphone:

Courriel:

Site internet:

032 491 61 61

info@valbirse.ch

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

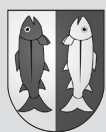
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémorDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.